

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

16 octobre 2023
Français
Original : anglais

Réunion de 2023
Genève, 11-13 décembre 2023
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Le présent rapport décrit les activités menées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention en 2023 dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les sixième, septième, huitième et neuvième Conférences des États parties chargées de l'examen de la Convention, mandat consistant à fournir un appui pour l'administration et l'application intégrale de la Convention, à promouvoir l'universalisation de la Convention, à faciliter les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, à établir et administrer la base de données sur l'assistance, à administrer le programme de parrainage et à appuyer, en tant que de besoin, l'application par les États parties des décisions et recommandations des Conférences d'examen. Le rapport comprend également des informations sur les activités financées par des contributions volontaires et visant à renforcer la capacité de l'Unité d'appui à l'application à mener à bien les tâches qui lui ont été confiées. La septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application soumettrait « par écrit à l'ensemble des États parties un rapport annuel succinct rendant compte des activités qu'elle aura menées pour s'acquitter de son mandat » ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 36) et les huitième et neuvième Conférences d'examen ont décidé de maintenir cette pratique ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par. 8 et [BWC/CONF.IX/9](#), deuxième partie, par. 27).



I. Introduction

1. L'Unité d'appui à l'application a été créée par la sixième Conférence d'examen afin d'appuyer, sur le plan administratif, les réunions dont la tenue a été décidée par la Conférence d'examen et d'appuyer l'application intégrale et l'universalisation de la Convention, ainsi que l'échange d'informations dans le cadre des mesures de confiance. En outre, la septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application établirait et administrerait la base de données sur l'assistance et la coopération et administrerait le programme de parrainage. En 2023, l'Unité d'appui à l'application a mené ses activités conformément aux décisions et recommandations de la neuvième Conférence d'examen ([BWC/CONF.IX/9](#), deuxième partie), laquelle a renouvelé, pour la période allant de 2023 à 2027, le mandat de l'Unité, initialement établi par la sixième Conférence d'examen et prolongé par les septième et huitième Conférences.

2. L'Unité d'appui à l'application a ses bureaux dans les locaux du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui supervise et appuie les activités de l'Unité. De ce fait, le Bureau des affaires de désarmement est chargé du recrutement et de la sélection des membres du personnel de l'Unité et de l'évaluation de leurs compétences, ainsi que de toutes les autres questions administratives telles que la mise à disposition de bureaux, l'acquisition de l'équipement, ou encore la gestion des demandes de congé ou de voyage et la formation. Le Bureau est aussi doté de la responsabilité fiduciaire et administre les contributions volontaires, décrites ci-après à la section VIII, qui sont versées à l'appui de la Convention, l'Office des Nations Unies à Genève administrant, quant à lui, les contributions statutaires dont les États parties à la Convention se sont acquittés ainsi que le fonds de roulement.

3. L'Unité d'appui à l'application est financée par les États parties à la Convention dans le cadre des coûts du programme intersessions, coûts dont la neuvième Conférence d'examen a décidé qu'ils seraient « partagés entre tous les États parties à la Convention, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté en fonction de l'écart entre le nombre d'États Membres de l'ONU et celui des États parties à la Convention » ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par. 11). Le budget annuel de la Convention, dans lequel on trouve une ventilation détaillée des coûts de l'Unité d'appui à l'application, figure dans le document consacré aux coûts estimatifs approuvés par la neuvième Conférence d'examen ([BWC/CONF.IX/8](#)).

4. La Réunion des États parties de 2018 a décidé de créer un fonds de roulement financé par des contributions volontaires et utilisé uniquement comme source de financement à court terme en attendant le versement des contributions raisonnablement anticipées¹. La Réunion a également décidé qu'afin d'assurer la continuité des programmes et activités approuvés, la priorité devrait être donnée au financement des contrats de l'Unité d'appui à l'application. Au 30 septembre 2023, le montant total des sommes versées au Fonds de roulement s'élevait à 839 801,20 dollars des États-Unis. Ce montant représente 78 % du niveau cible actualisé, compte tenu de l'augmentation du budget décidée par la neuvième Conférence d'examen. Étant donné que le montant cible n'a pas encore été atteint, les États parties sont encouragés à continuer de verser des contributions volontaires au Fonds de roulement. Des renseignements détaillés sur la situation financière globale de la Convention figurent dans le rapport soumis par la présidence ([BWC/MSP/2023/5](#)).

5. Conformément à la décision prise par la neuvième Conférence d'examen ([BWC/CONF.IX/9](#), deuxième partie, par. 25), un poste à plein temps a été créé au sein de l'Unité d'appui à l'application pour la période allant de 2023 à 2027. Le personnel de l'Unité d'appui se compose donc désormais de quatre personnes employées à plein temps, qui sont soumises au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et dont les traitements sont financés par les contributions reçues des États parties à la Convention. Cependant, l'Unité d'appui a fonctionné avec deux personnes uniquement entre avril et

¹ Des contributions volontaires au Fonds de roulement ont été reçues de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kazakhstan, de l'organisation Nuclear Threat Initiative et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. On trouvera de plus amples informations sur le Fonds de roulement dans le document [BWC/MSP/2023/5](#).

octobre 2023. Les deux postes vacants ont finalement été pourvus le 2 octobre 2023. Les activités de l'Unité d'appui (et d'autres activités menées au titre de la Convention en général) bénéficient du soutien de l'ONU, conformément à la résolution adoptée chaque année par l'Assemblée générale, mais elles ne bénéficient d'aucun financement provenant du budget ordinaire de l'ONU.

6. Comme il a été décidé à la septième Conférence d'examen et réaffirmé à la neuvième Conférence d'examen, les États parties qui sont en mesure de le faire peuvent envisager de verser des contributions volontaires à l'Unité d'appui à l'application afin de renforcer sa capacité à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Comme indiqué dans les rapports annuels précédents, le Bureau des affaires de désarmement a reçu des contributions volontaires de plusieurs États parties et de l'Union européenne. Ces contributions ont permis de mener les activités décrites dans les sections III, IV, V et VI ci-après, en réponse à des demandes émanant principalement d'États parties en développement. Elles ont permis au Bureau des affaires de désarmement d'engager 10 personnes supplémentaires titulaires d'un engagement à durée déterminée et soumises au Statut et Règlement du personnel de l'ONU, ce qui est particulièrement important en ce qui concerne le personnel administratif, cette catégorie de personnel ne figurant pas dans le tableau d'effectifs de l'Unité d'appui adopté par les Conférences d'examen. Ces activités complémentaires ont permis de fournir une assistance à 26 États parties en développement, à leur demande. Par exemple, quelque 315 personnes ont participé à trois manifestations régionales et à sept manifestations nationales en Afrique. Les États parties qui sont en mesure de le faire sont encouragés à continuer de verser des contributions volontaires à l'Unité d'appui à l'application afin d'améliorer sa capacité à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

II. Appui administratif à la Convention

7. L'Unité d'appui à l'application a assuré les services de secrétariat pour les première et deuxième sessions du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention (respectivement les 15 et 16 mars et du 7 au 18 août) et fera de même pour la troisième session du Groupe de travail (4 au 8 décembre) et pour la Réunion des États parties de 2023 (11 au 13 décembre). Elle appuie également les activités menées par les présidents et vice-présidents du Groupe de travail et la Réunion des États parties, ainsi que par les Amis de la présidence relevant du Groupe de travail. L'Unité d'appui a continué d'assurer un vaste éventail de fonctions administratives, telles que celles décrites dans les rapports précédents, notamment l'établissement des documents officiels pour le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention et la Réunion des États parties, dont de nombreux documents de travail soumis par les États parties.

8. L'Unité d'appui à l'application a continué d'administrer et de tenir à jour le site Web de la Convention (<https://disarmament.unoda.org/biological-weapons/>), afin non seulement d'en renforcer l'utilité pour les États parties, mais aussi de pouvoir informer et sensibiliser le grand public et de communiquer avec lui. Elle a également continué d'utiliser les réseaux sociaux pour mieux faire connaître la Convention. Le compte X (anciennement Twitter) de l'Unité d'appui est conçu pour compléter le site Web de la Convention, qui reste la principale source de documentation et d'informations sur la Convention. Le compte a attiré près de 6 000 abonnés².

9. L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec nombre d'institutions scientifiques, professionnelles et universitaires ainsi qu'avec des entreprises et des organisations non gouvernementales. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties. L'Unité a aussi entretenu des contacts réguliers avec un vaste éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention. Dans le cadre d'activités pleinement conformes à son mandat, l'Unité d'appui continue de participer activement au travail de sensibilisation et de mise en œuvre de ces organisations ainsi qu'à leurs activités régulières.

² www.twitter.com/BWCISU.

III. Appui à l'application intégrale de la Convention

10. En 2023, L'Unité d'appui à l'application a continué de recueillir et de mettre à jour les coordonnées des points de contact nationaux pour la Convention, qui sont mises à la disposition de tous les États parties dans une section du site Web de la Convention dont l'accès est restreint (voir à l'annexe II la liste des États parties qui ont désigné un point de contact national). Au 13 octobre 2023, 147 États parties avaient désigné un point de contact national, comme demandé par les Conférences d'examen précédentes. Cela représente une augmentation de 18 États parties depuis le dernier rapport de l'Unité d'appui à l'application, établi début 2022, due en grande partie au travail de sensibilisation accru mené par l'Unité d'appui et le Bureau des affaires de désarmement grâce aux contributions volontaires.

11. Une formation a été élaborée pour les points de contact nationaux et sera dispensée dans le cadre de six ateliers régionaux. Le premier atelier a eu lieu à Addis-Abeba en mai 2023 pour les points de contact nationaux des États parties d'Afrique. Le deuxième atelier s'est tenu en octobre 2023 à Saint-Domingue et a réuni les points de contact nationaux des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes.

12. En outre, le *Guide pour la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques*, lancé pendant la neuvième Conférence d'examen, a été publié dans toutes les langues officielles de l'ONU et mis à disposition sous forme électronique et en version papier. De nombreux États parties avaient demandé une publication contenant des directives sur l'application de la Convention au niveau national. Le *Guide* répond donc à cette demande en ce qu'il fournit aux États parties des informations pratiques relatives à l'application de la Convention. Il est diffusé pendant les activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre de la Convention, notamment les ateliers de formation régionaux susmentionnés pour les points de contact³.

13. En 2023, sept États parties ont demandé une assistance concernant les aspects législatifs de l'application de la Convention. Une aide juridique est donc actuellement fournie à plusieurs États parties d'Afrique et d'Asie qui en ont fait la demande, afin de mettre en place et de renforcer l'infrastructure juridique nationale nécessaire à l'application de la Convention. Compte tenu de l'importance des approches régionales et du nombre considérable de demandes reçues, plusieurs manifestations ont été organisées par le Bureau des affaires de désarmement au niveau national ou régional, en coordination avec l'Unité d'appui à l'application, afin d'appuyer l'application de la Convention en Afrique. Trois ateliers sous-régionaux ont été organisés en 2023, au Cameroun pour l'Afrique centrale, au Maroc pour l'Afrique du Nord et au Togo pour l'Afrique de l'Ouest. Plus de 300 représentants d'États parties et d'États non parties d'Afrique ont ainsi été sensibilisés à l'importance de la Convention, y compris l'importance de son application effective. Des membres du personnel du Bureau des affaires de désarmement et de l'Unité d'appui à l'application ont également participé à de nombreuses réunions et manifestations visant à promouvoir l'assistance disponible pour l'universalisation et l'application de la Convention. Toutes ces activités sont présentées en détail à l'annexe I.

14. L'Unité d'appui à l'application et le Bureau des affaires de désarmement ont également mené plusieurs activités dans le cadre de l'article X de la Convention au cours de l'année 2023. La première édition de la « Youth for Biosecurity Fellowship » (bourse de formation à la biosécurité pour les jeunes) a permis à 20 jeunes scientifiques de pays du Sud de suivre un programme de formation et de renforcement des capacités de trois mois comprenant un mois de cours en ligne et un séjour d'une semaine à Genève pendant la deuxième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention en août 2023. La bourse, financée par des contributions volontaires, vise à contribuer à l'application de l'article X en renforçant les capacités techniques des États parties en développement. En outre, en mars 2023, l'Unité d'appui à l'application et le Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité (RACVIAC-CSC) ont organisé conjointement un atelier régional sur la Convention et son article X à l'intention des points de contact d'Europe du Sud-Est. En

³ Le *Guide* est disponible sous forme électronique à l'adresse <https://disarmament.unoda.org/guide-to-implementing-the-biological-weapons-convention/>.

juin 2023, l'Unité d'appui à l'application a organisé, en collaboration avec le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), un cours de renforcement des capacités techniques sur la détection des virus et la biosécurité dans le cadre de l'article X de la Convention, auquel ont participé des experts de 20 États parties en développement.

IV. Mesures de confiance

15. Conformément aux décisions prises aux précédentes Conférences d'examen, l'Unité d'appui à l'application soutient l'échange d'informations concernant les mesures de confiance. Elle tient à jour, sur le site Web de la Convention, dans toutes les langues officielles, les versions électroniques des formulaires à utiliser pour les déclarations au titre des mesures de confiance. L'annexe III contient la liste des pays ayant soumis des déclarations en 2023 (portant sur l'année civile 2022), ventilées selon les différents formulaires. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen, tous les 15 janvier, l'Unité d'appui à l'application écrit aux missions permanentes et aux points de contact nationaux de tous les États parties pour les informer de la date limite fixée pour la soumission annuelle des déclarations au titre des mesures de confiance, qui tombe chaque année le 15 avril.

16. Le niveau global de participation aux mesures de confiance a augmenté ces dernières années, le nombre de déclarations soumises par les États parties ayant atteint le niveau record de 99 en 2022. Un nombre encore plus élevé de déclarations devrait être soumis en 2023. Cette tendance positive est le résultat des efforts accrus de sensibilisation déployés par l'Unité d'appui à l'application et le Bureau des affaires de désarmement grâce aux contributions volontaires et à un intérêt général plus élevé des États parties pour la participation aux mesures de confiance.

17. En 2023, 91 États parties ont jusqu'à présent (au 13 octobre 2023) soumis des déclarations au titre des mesures de confiance. Cela représente six déclarations de plus que l'année dernière à la même date, et de nouvelles déclarations continuent d'être enregistrées. Au 13 octobre 2023, la situation était la suivante :

- a) Au total, 91 États parties (soit 49 % des États parties à la Convention) ont soumis en 2023 une déclaration au titre des mesures de confiance portant sur l'année civile 2022 ;
- b) Cinquante et un d'entre eux ont soumis leur déclaration à la date limite du 15 avril 2023 ou avant cette date ;
- c) Parmi les États parties ayant soumis une déclaration au titre des mesures de confiance en 2022, 14 n'en ont pas encore soumis en 2023 ;
- d) Six autres États parties n'ayant pas soumis de déclaration au titre des mesures de confiance en 2022 en ont soumis une en 2023 ;
- e) Aucun État partie n'a soumis de déclaration au titre des mesures de confiance pour la première fois en 2023 ;
- f) Quarante-huit États parties n'ont jamais soumis de déclaration au titre des mesures de confiance.

18. L'Unité d'appui à l'application est en train de moderniser la plateforme électronique consacrée aux mesures de confiance afin qu'elle reste conforme aux normes de l'ONU en matière de technologies de l'information et de la communication. La version modernisée de la plateforme sera présentée à la Réunion des États parties de 2023 et sera disponible en temps voulu pour les déclarations au titre des mesures de confiance de 2024. Cette modernisation a permis d'améliorer la conception, la convivialité et la fonctionnalité de l'application, tout en ajoutant des éléments de sécurité de pointe. La plateforme électronique consacrée aux mesures de confiance permet de soumettre des déclarations sous forme électronique dans les six langues officielles de l'ONU et offre une fonctionnalité de recherche d'informations dans les déclarations soumises. Elle sert également de base de stockage de l'ensemble des déclarations soumises au titre des mesures de confiance depuis 1987, que les déclarations soient accessibles au public ou aux seuls États parties.

19. La huitième Conférence d'examen a engagé les États parties qui étaient en mesure de le faire à fournir aux États parties qui en faisaient la demande une assistance technique et à leur prêter leur concours, sous forme de séances de formation ou d'ateliers par exemple, pour remplir les déclarations annuelles au titre des mesures de confiance. Par conséquent, l'Unité d'appui à l'application et le Bureau des affaires de désarmement ont organisé, sur demande, des cours de formation en présentiel ou en ligne pour des États parties d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, au cours de l'année 2023. Ces cours visaient à répondre aux demandes d'assistance présentées par les États parties et à orienter ces derniers dans l'établissement et la soumission de leurs rapports annuels au titre des mesures de confiance. Ces activités sont présentées plus en détail à l'annexe I.

V. Appui à l'universalisation de la Convention

20. En 2023, le nombre d'États parties est passé à 185 avec l'adhésion du Soudan du Sud à la Convention. L'Unité d'appui à l'application a secondé le Président de la Réunion des États parties dans ses activités visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, en rédigeant des lettres et en établissant des supports d'information. L'Unité d'appui à l'application a également compilé et mis à disposition les informations sur les progrès accomplis par les États non parties à la Convention sur la voie de l'adhésion à cet instrument ou de sa ratification.

21. En 2023, deux ateliers sous-régionaux organisés en Afrique par le Bureau des affaires de désarmement en étroite collaboration avec l'Unité d'appui à l'application ont été suivis par des responsables d'États non parties. Le premier atelier, qui s'est tenu à Douala (Cameroun), en mai 2023, a réuni des représentants de six États parties et d'un État non partie (le Tchad) de la région de l'Afrique centrale. Le deuxième atelier, qui s'est tenu à Rabat en juin 2023, a réuni des représentants de quatre États parties de la région d'Afrique du Nord et d'un État non partie (les Comores). Ces manifestations ont bénéficié du soutien du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En outre, de hauts fonctionnaires des Comores se sont rendus à deux reprises au Bureau des affaires de désarmement à Genève, en mars et en octobre 2023, pour discuter des progrès réalisés en vue de l'adhésion à la Convention.

22. L'Unité d'appui à l'application a également fourni des informations et des conseils sur la Convention à plusieurs États signataires et États non parties. La promotion de l'universalisation est une tâche permanente qui nécessite un engagement et des ressources à long terme, ainsi qu'un dialogue constant avec les États non parties. L'Unité d'appui à l'application tient de nouveau à remercier tous ceux qui ont soutenu ses efforts en faveur de l'adhésion universelle. Seules une coopération et une coordination efficace entre toutes les parties concernées, notamment les présidences successives, les États parties, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées et l'Unité d'appui, peuvent permettre d'obtenir des résultats positifs.

23. Les contacts bilatéraux avec les États non parties peuvent se révéler extrêmement efficaces, mais devraient s'accompagner d'efforts concertés de toutes les parties prenantes, dans le cadre d'activités et d'échanges régionaux et multilatéraux. Afin de maximiser les efforts concertés et d'éviter les doublons inutiles, toutes les parties prenantes doivent rendre compte régulièrement de toutes les activités et initiatives menées en lien avec l'universalisation. Cette démarche est indispensable si l'on veut avoir une compréhension approfondie de la situation et adopter une démarche ciblée.

24. On trouvera de plus amples informations sur ces activités en matière d'universalisation et sur les résultats obtenus à ce jour dans le rapport sur les activités en matière d'universalisation soumis par la présidence ([BWC/MSP/2023/3](#)).

VI. Base de données sur l'assistance et la coopération

25. La septième Conférence d'examen a décidé de mettre en place un système de base de données visant à faciliter les demandes et les offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 17 à 20). La Conférence a

chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer cette base de données ; de faciliter, sur demande, les échanges de renseignements entre États parties au sujet de la base de données ainsi que toutes activités de coopération et d'assistance qui en découlent ; et de faire rapport aux États parties sur le fonctionnement de la base de données en détaillant les offres faites, les demandes exprimées et les rapprochements opérés au cours de l'année considérée. À la suite du lancement de la nouvelle base de données en 2017 grâce à une contribution volontaire de l'Irlande, l'Unité d'appui à l'application a continué de tenir la base de données à jour et de l'administrer en 2023.

26. Comme cela a été décidé à la Réunion des États parties de 2013, les offres d'assistance figurent dans la partie publique du site Web de la Convention, tandis que les demandes d'assistance sont présentées dans la section en accès restreint⁴. Au 13 octobre 2023, la base de données contenait :

- a) Un total de 30 offres d'assistance émanant de 11 États parties ;
- b) Un total de 50 demandes d'assistance émanant de 17 États parties.

27. En 2023, l'Unité d'appui à l'application a pris contact avec tous les États parties qui avaient enregistré des offres d'assistance dans la base de données, afin qu'ils confirment que ces offres étaient toujours valables ou qu'ils les actualisent. Au 13 octobre 2023, six des prestataires d'assistance existants avaient soumis des offres actualisées ou de nouvelles offres dans la base de données et un État partie avait soumis des offres d'assistance pour la première fois. Au moment de la rédaction du présent document, quatre États parties n'avaient pas encore mis à jour leurs offres. De même, l'Unité d'appui à l'application a pris contact avec tous les États parties ayant fait une demande d'assistance, afin qu'ils valident leurs demandes ou les actualisent. Ce processus est toujours en cours et aboutira à une liste actualisée des demandes d'assistance au titre de l'article X. La mise à jour des offres et des demandes dans la base de données devrait faciliter et rationaliser le processus de prestation de l'assistance et encourager d'autres États parties à présenter des offres et à faire des demandes.

28. Il y a actuellement plus de demandes d'assistance que d'offres en raison du processus de validation en cours, qui a conduit à la suppression d'offres anciennes et obsolètes de la base de données. Néanmoins, un nouvel équilibre entre les offres et les demandes d'assistance devrait être trouvé à la fin du processus de validation. L'Unité d'appui à l'application prévoit de moderniser la base de données et de la rendre plus conviviale lorsque le processus de validation sera achevé. Le travail de mise à jour devrait faciliter la réception de l'assistance fournie par les États parties développés et les organisations internationales et régionales concernées.

29. L'Unité d'appui à l'application a indiqué que certains États parties demandeurs préféreraient qu'il soit répondu à leurs besoins dans un cadre informel ou bilatéral et ne souhaitaient pas voir les informations figurer dans la base de données. Le manque de précision de certaines demandes et de certaines offres constitue un autre problème. L'Unité d'appui à l'application a commencé à s'attaquer à ce problème en s'efforçant de mettre en place une structure harmonisée et plus détaillée pour les offres et les demandes enregistrées dans la base de données. Elle sait aussi qu'il a été satisfait à certaines demandes d'assistance bien qu'elle n'en ait jamais été officiellement informée ni par l'État partie demandeur ni par l'État prestataire. Elle espère pouvoir résoudre ces problèmes grâce à un dialogue plus suivi avec les États parties sur le fonctionnement de la base de données.

30. En 2023, l'Unité d'appui a continué de promouvoir la base de données et de la faire connaître, au moyen d'exposés présentés dans le cadre de ses activités de sensibilisation. Elle a également continué d'entretenir des contacts réguliers avec les prestataires d'assistance concernés, tels que les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), le Comité établi en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, le CIGGB, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Action mondiale des parlementaires, le RACVIAC-CSC, le

⁴ Voir [BWC/MSP/2013/5](#), par. 22 (al. a)).

Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

VII. Programme de parrainage

31. L'Unité d'appui à l'application administre le programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen pour « soutenir et favoriser la participation des États parties en développement aux réunions du programme intersessions » ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 21). Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen et renouvelée par les huitième et neuvième Conférences d'examen ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par.10 et [BWC/CONF.IX/9](#), deuxième partie, par. 29, respectivement), l'Unité d'appui alloue les ressources disponibles au titre du parrainage, en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties, en donnant la priorité aux États parties qui n'ont pas encore participé aux réunions ou qui n'ont pas été en mesure de dépêcher régulièrement leurs experts depuis leur capitale, et en envisageant une participation d'États non parties afin de promouvoir l'universalisation de la Convention.

32. Au 13 octobre 2023, des contributions volontaires au programme de parrainage pour 2023 ont été reçues de cinq États Parties (Canada, Espagne, France, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ainsi que de l'Union européenne. Grâce à ces contributions volontaires, 34 experts nationaux de 28 États parties en développement ont pu participer à la deuxième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention en mars 2023. Au moment de la rédaction du présent document, des dispositions sont prises pour faciliter la participation de 61 experts nationaux de 49 États parties en développement à la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention ou à la Réunion des États parties de décembre 2023.

VIII. Contributions volontaires à l'appui des travaux de l'Unité d'appui à l'application

33. L'Unité d'appui à l'application a continué de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées au cours de l'année 2023, comme décrit dans les sections ci-dessus. L'appui qu'elle peut apporter en vue de l'application intégrale de la Convention et pour répondre aux demandes d'assistance des États parties en développement est toutefois limité car aucune ressource n'est prévue pour ces activités dans les estimations de coûts approuvées par les Conférences d'examen. Comme indiqué dans les précédents rapports annuels de l'Unité d'appui à l'application, ces activités ont donc été limitées et n'ont souvent été menées que lorsque le pays hôte pouvait apporter un soutien financier, ce qui est rarement le cas. Cependant, l'Unité d'appui à l'application reçoit un nombre croissant de demandes de la part d'États Parties souhaitant obtenir une assistance pour l'application intégrale de la Convention.

34. En conséquence, la septième Conférence d'examen a signalé que les États parties qui étaient en mesure de le faire pouvaient envisager de verser des contributions volontaires à l'Unité d'appui à l'application afin de renforcer sa capacité à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. L'Unité d'appui à l'application et le Bureau des affaires de désarmement ont donc cherché à obtenir de telles contributions afin de répondre au nombre croissant de demandes émanant des États parties. Globalement, le montant total de ces contributions volontaires a augmenté ces dernières années. Comme indiqué dans la section I ci-dessus, ces contributions volontaires ont permis au Bureau des affaires de désarmement d'appuyer des activités complétant celles menées dans le cadre du mandat de l'Unité d'appui à l'application. Les États parties qui sont en mesure de le faire sont encouragés à continuer de verser de telles contributions volontaires afin de renforcer l'application de la Convention dans le monde.

35. Les États parties suivants ont versé, par l'intermédiaire du Bureau des affaires de désarmement, des contributions volontaires pour des activités déterminées, menées à l'appui de l'application de la Convention en 2023 :

a) En réponse à un nombre important de demandes d'assistance émanant d'États parties d'Afrique, plusieurs États parties ont fourni des contributions volontaires au Bureau des affaires de désarmement. En 2022, le Canada et le Royaume-Uni ont versé respectivement 3 000 000 de dollars canadiens et 400 000 livres sterling et, en mars 2023, les États-Unis ont versé 1 500 000 dollars É.-U. Ces trois contributions sont toutes destinées à appuyer l'universalisation et l'application effective de la Convention en Afrique. Quatre membres du personnel de la catégorie des administrateurs/administratrices et de la catégorie des agent(e)s des services généraux ont été employés au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement pour mener les activités nécessaires. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités portent sur quatre domaines d'assistance à l'appui des tâches confiées à l'Unité d'appui : 1) promotion de l'universalisation de la Convention auprès des États d'Afrique qui ne sont pas encore parties à l'instrument ; 2) fourniture d'une assistance pour l'élaboration d'une législation d'application de la Convention ; 3) appui à la préparation de la déclaration au titre des mesures de confiance et soumission de celle-ci ; 4) facilitation de la création du poste de point de contact national ou de la désignation du titulaire de ce poste. Les contributions sont versées dans le cadre de l'initiative visant à atténuer les menaces biologiques en Afrique du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes ;

b) Comme indiqué précédemment, la Norvège a versé une contribution volontaire de 3 300 000 couronnes norvégiennes au Bureau des affaires de désarmement en 2021 pour appuyer les activités visant à promouvoir les utilisations pacifiques de la biologie dans le cadre de l'article X de la Convention. Les activités financées comprennent, entre autres, le développement des capacités humaines à travers la coopération Sud-Sud, l'appui à la modernisation de la base de données sur l'assistance et la coopération et l'appui à des manifestations visant à stimuler les débats concernant l'article X dans le cadre de la neuvième Conférence d'examen. Les activités financées se sont poursuivies en 2023 et continueront en 2024 ;

c) Comme indiqué précédemment, les Philippines ont versé des contributions volontaires d'un montant de 10 000 dollars É.-U. en 2021 et 2022. En 2023, elles ont versé une contribution supplémentaire de 20 000 dollars É.-U. visant également à améliorer la base de données sur l'assistance et la coopération. Cette contribution supplémentaire viendra renforcer l'action menée par l'Unité d'appui à l'application pour faciliter la communication et le rapprochement entre États parties ayant enregistré des offres ou des demandes d'assistance dans la base de données, et permettra d'apporter à la plateforme les améliorations techniques qui pourraient être nécessaires ;

d) Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a versé une contribution volontaire de 74 868,15 livres sterling pour appuyer la modernisation de la plateforme électronique consacrée aux mesures de confiance et pour dispenser, sur demande, une formation sur la présentation des rapports relatifs aux mesures de confiance. Les activités financées ont commencé en 2023 et se poursuivront en 2024 ;

e) La Finlande a consacré 20 000 euros en 2022 à des activités visant à appuyer l'application de l'article X en 2022 et 2023 ;

f) La République de Corée a versé 75 000 dollars É.-U. en 2022 pour le programme de parrainage de la Convention pour les années 2022 à 2025 ;

g) L'Espagne a versé 50 000 euros pour appuyer le programme de parrainage de la Convention en 2023 ;

h) La France a versé une contribution volontaire de 50 000 euros pour appuyer le programme de parrainage.

36. En outre, l'Union européenne (UE) a continué d'apporter son appui à la Convention en 2023. Comme indiqué dans les précédents rapports annuels de l'Unité d'appui à l'application, l'Union européenne a décidé en 2019 du versement d'une contribution financière au Bureau des affaires de désarmement d'un montant de 3 029 856 euros sur trois

ans pour les activités menées à l'appui de la Convention. Trois membres du personnel de la catégorie des administrateurs/administratrices et de la catégorie des agent(e)s des services généraux sont employés au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement pour organiser ces activités, qui consistent essentiellement à fournir une aide aux États parties en développement et à appuyer les efforts visant à promouvoir l'universalisation de la Convention. La contribution a également permis d'appuyer les préparatifs de la neuvième Conférence d'examen, par exemple l'organisation de quatre réunions préparatoires régionales et le programme de parrainage de la Convention. La période fixée pour le versement de la contribution financière devait initialement prendre fin au début de 2022, mais elle a été prolongée sans coût additionnel jusqu'au début de l'année 2024. La contribution a été versée dans le cadre de la décision (PESC) 2019/97 du Conseil de l'Union européenne, adoptée le 21 janvier 2019. Comme cela a également été indiqué précédemment, l'UE a versé en 2021 une contribution volontaire supplémentaire de 2 147 444 euros sur deux ans pour appuyer le renforcement de la résilience en matière de biosécurité et de biosûreté dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. Les activités financées sont notamment l'assistance aux États parties d'Afrique pour l'application de la Convention, l'appui aux débats sur la science et la technologie et une formation en matière de renforcement des capacités pour les points de contact nationaux, dispensée sous la forme d'une série d'ateliers régionaux. Trois fonctionnaires de la catégorie des administrateurs/administratrices et de la catégorie des agent(e)s des services généraux sont employés à cette fin au Bureau des affaires de désarmement, dont deux au Service de Genève du Bureau et le troisième à Addis-Abeba, à la Commission économique pour l'Afrique. La contribution a été versée dans le cadre de la décision (PESC) 2021/2072 du Conseil de l'Union européenne, adoptée le 25 novembre 2021.

IX. Conclusions et futurs travaux

37. En 2023, L'Unité d'appui à l'application a continué de constater un regain notable l'intérêt pour la Convention sur les armes biologiques et un surcroît d'attention portée à cet instrument, tant au niveau national qu'au niveau régional. Cela s'est manifesté par la formulation de nouvelles demandes d'assistance, des demandes de conseils pour la soumission des déclarations au titre des mesures de confiance, un intérêt des États non parties pour l'adhésion à la Convention, une augmentation du nombre de demandes de parrainage et du nombre de points de contact nationaux, et une multiplication des manifestations auxquelles l'Unité d'appui à l'application est conviée. C'est là la marque d'une reconnaissance bienvenue de l'importance que revêt la Convention sur les armes biologiques dans le dispositif de désarmement multilatéral.

38. En 2024, l'Unité d'appui tirera parti du regain d'intérêt manifesté à l'égard de la Convention et recherchera des synergies avec les organisations pertinentes et d'autres entités afin d'entretenir la dynamique. L'Unité d'appui à l'application et le Bureau des affaires de désarmement ont continué de faire tout leur possible pour répondre à la demande accrue, et sont parvenus à le faire grâce à une collaboration avec les États parties et les organisations internationales et autres entités pertinentes.

39. L'Unité d'appui à l'application tient à remercier les États parties de la coopération et de l'appui qu'ils lui ont apportés dans le cadre de l'exécution de son mandat en 2023.

Annexe I

[Anglais seulement]

Meetings and events attended or organized by the Implementation Support Unit and/or the United Nations Office for Disarmament Affairs in 2023

As of 13 October 2023, staff members of the ISU and UNODA participated, or are scheduled to participate, in the following meetings and events in 2023:

1. On 12 January, in Geneva (Switzerland), an ISU staff member gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg
2. On 18 January, the Chief of the ISU delivered a virtual presentation about the outcome of the Ninth BWC Review Conference at the “Third Annual Disarmament and International Security Affairs Fellowship Programme”, Sushma Swaraj Institute of Foreign Service, Indian Ministry of External Affairs
3. On 25 January, the Chief of the ISU and one UNODA staff member delivered a virtual presentation on the BWC Review Conference at the Global Emerging Pathogens Treatment Consortium’s webinar on the “Impact of BWC Review Conferences on Biosecurity in Africa”
4. On 21 February, in Geneva (Switzerland), a UNODA staff member delivered a presentation on the BWC to a group of nursing students from the College of the Rockies, USA
5. On 28 February, the Chief of the ISU virtually attended an international discussion exercise carried out by the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the International Criminal Police Organization and the World Organisation for Animal Health
6. On 28 February, an ISU staff member and a UNODA staff member delivered virtual presentations about the assistance available for BWC implementation and universalization and strengthening biosecurity collaboration at the regional level at the NTI “Global Biosecurity Dialogue”
7. From 28 February to 1 March, in Rakitje (Croatia), an ISU staff member together with a UNODA consultant co-organized with RACVIAC – Centre for Security Cooperation a workshop on Article X of the BWC
8. On 3 March, a UNODA staff member organized the virtual launch of the Youth for Biosecurity Fellowship Call for Application on the occasion of the International Day for Disarmament and Non-Proliferation Awareness
9. On 6 March, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Global Partnership Biological Security Sub-Working Group and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization
10. On 7 March, in Geneva (Switzerland), UNODA staff members organized a working lunch with francophone Permanent Missions from Africa to present the assistance available for BWC implementation and universalization
11. From 7 to 8 March, in Tokyo (Japan), an ISU staff member participated in a “Regional Meeting for Stakeholders involved in supporting implementation of UN Security Council resolution 1540 in ASEAN”
12. From 9 to 10 March, in Tokyo (Japan), an ISU staff member presented about the outcome of the Ninth BWC Review Conference and assistance available for BWC implementation and universalization at the Global Partnership meeting of the Biological Security Sub-Working Group
13. From 14 to 15 March, in Nairobi (Kenya), two UNODA staff members participated in the “Workshop on Strengthening the Implementation of UN Security Council resolution

- 1540 among IGAD Member States” and delivered a presentation on the BWC and the assistance available for BWC implementation and universalization
14. From 15 to 16 March, in Geneva (Switzerland), a UNODA staff member and a UNODA consultant organized two “Science for Diplomats” events in the margins of the organizational meeting of the Working Group on the Strengthening of the BWC
 15. On 21 March, a UNODA staff member delivered a virtual presentation at the UNREC “Workshop for National Commissions of West Africa and Monetary Union” about the BWC and the assistance available for BWC implementation and universalization
 16. On 22 March, in Geneva (Switzerland), ISU and UNODA staff members organized a working lunch with anglophone Permanent Missions from Africa to present the assistance available for BWC implementation and universalization
 17. On 22 March, an ISU staff member delivered a virtual presentation about the BWC at the UN Global Counter-Terrorism Coordination Compact Working Group on Emerging Threats and Critical Infrastructure Protection
 18. From 3 to 5 April, in Paris (France), the Chief of the ISU participated in the WOH “Global Conference on Emergency Management: Tackling shared threats for a safer world”
 19. From 19 to 20 April, in Geneva (Switzerland), two ISU staff members participated in a conference on “Creating the Framework for Tomorrow’s Pathogen Research”
 20. From 25 to 27 April, in Phnom Penh (Cambodia), an ISU staff member participated in a “National Introductory Workshop on the Development of a Voluntary National Action Plan for the Implementation of UN Security Council resolution 1540” and delivered presentations on synergies between international non-proliferation instruments and the resolution
 21. On 28 April, the Chief of the ISU delivered a virtual presentation at the London Metropolitan University workshop on “Learning from the Past and Looking to the Future after the Ninth BWC Review Conference”
 22. On 28 April, a UNODA staff member delivered a virtual presentation at the “National Workshop on Non-Proliferation Initiatives in Tanzania” about the BWC and the assistance available for BWC implementation
 23. On 5 May, in Lyon (France), a UNODA consultant participated in an “Inter-Agency Workshop on Emergency Response/Operations Centres Cooperation”
 24. On 15 May, a UNODA staff member delivered a presentation on the BWC to a group of international relations students from Kennesaw State University, USA
 25. From 15 to 16 May, in The Hague (Kingdom of the Netherlands), a ISU staff member and a UNODA consultant attended the Fifth CWC Review Conference
 26. From 16 to 17 May, two UNODA staff members and a consultant organized a regional training course for BWC NCPs in Addis Ababa, Ethiopia
 27. On 18 May, two UNODA staff members participated in the “Outreach Workshop on the United Nations Secretary General's Mechanism for Investigations of Alleged Use of Chemical and Biological Weapons (UNSGM)” in Addis Ababa, Ethiopia
 28. On 23 May, the Chief of the ISU delivered a virtual presentation about the BWC at the “Arms Control, Non-Proliferation and Disarmament Course” at the NATO School Oberammergau
 29. From 24 to 26 May, in Douala (Cameroon), UNODA staff members organized the “Regional Workshop on the Universalization and Effective Implementation of the BWC in Central Africa”
 30. From 24 May to 28 June, a UNODA staff member organised a series of six weekly online sessions – the Online Biosecurity Diplomacy Workshop – in the framework of the Youth for Biosecurity Fellowship
 31. On 3 June, a UNODA staff member delivered a virtual presentation about the BWC at “The Disarmament Toolkit – An Online Course on Peace and Disarmament” organized by UNODA’s Regional Centre for Peace and Disarmament in Asia and the Pacific (UNRCPD) and the Prajnya Trust

32. From 5 to 6 June, in Ashgabat (Turkmenistan), an ISU staff member participated in a regional training workshop organized by OSCE and UNOCT on “Countering terrorism with a specific focus on preventing bioterrorism attacks involving biological agents and toxins” and delivered a presentation about the BWC
33. On 8 June, a UNODA staff member delivered a virtual presentation on BWC implementing legislation at the “BWC Drafting Workshop” organized by the Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) in Sierra Leone
34. From 13-15 June, in Rabat (Morocco), UNODA staff members organized the “Regional Workshop on the Universalization and Effective Implementation of the BWC in Northern Africa”
35. From 14 to 16 June, in Trieste (Italy), a UNODA consultant co-organized together with the International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology (ICGEB) a joint capacity-building course on “Virus Detection and Biosecurity in the Framework of Article X of the BWC”
36. From 14 to 15 June, in Brussels (Belgium), a UNODA staff member participated in the “Ninth international meeting of the National Focal Points of the European Union CBRN Risk Mitigation Centres of Excellence Initiative” and delivered a presentation about the capacity-building activities available in support of BWC universalization and implementation
37. On 15 June, the Chief of the ISU delivered a virtual presentation about definitions in the BWC at the Third Meeting of the Working Committee of the Conference on the Establishment of a Middle East Zone Free of Nuclear Weapons and Other Weapons of Mass Destruction
38. From 19 to 21 June, in Steyning (UK), an ISU staff member participated in the Wilton Park conference on “Supporting the Effective Operationalisation and Maintenance of the UN Secretary-General’s Mechanism”
39. On 22 June, the Chief of the ISU delivered a virtual presentation about the BWC at the Fourth International Conference on “Global Biosecurity Challenges: Problems and Solutions” in Sochi, Russian Federation
40. On 23 June, an ISU staff member delivered a virtual presentation on the international framework to address deliberate biothreats at a laboratory biosafety and biosecurity training course organized by the Pan American Health Organization/World Health Organization Eastern Caribbean Country Office
41. From 26 to 27 June, in The Hague (The Kingdom of the Netherlands), a UNODA consultant participated in an Inter-agency Workshop on Deployments, co-convened by the OPCW and UNOCT-UNCCT
42. On 27 June, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Africa Centres for Disease Control and Prevention’s Regional Biosafety and Biosecurity Technical Working Group for Western Africa and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization in Africa
43. On 27 June, a UNODA staff member delivered a virtual presentation about regional cooperation in Latin America to implement the BWC at the “Inter-regional Workshop on Strengthening Border Security and Terrorism Prevention Capacities Through Implementation of Security Council resolution 1540” organized by UNODC
44. On 28 June, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Africa Centres for Disease Control and Prevention’s Regional Biosafety and Biosecurity Technical Working Group for Eastern Africa and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization in Africa
45. On 29 June, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Africa Centres for Disease Control and Prevention’s Regional Biosafety and Biosecurity Technical Working Group for Southern Africa and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization in Africa

46. From 4 to 5 July, in Geneva (Switzerland), ISU and UNODA staff members and a consultant co-organized the UNIDIR, UNODA and WHO “Biorisks, Biosecurity and Biological Disarmament Conference”
47. On 6 July, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Africa Centres for Disease Control and Prevention’s Regional Biosafety and Biosecurity Technical Working Group for Central Africa and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization in Africa
48. On 7 July, in Geneva (Switzerland), an ISU staff member gave a presentation about the BWC to a group of students from the University of Fribourg
49. On 10 July, in Addis Ababa (Ethiopia), UNODA staff members organized the “Coordination Workshop on the Provision of Assistance on BWC Implementing Legislation”
50. On 13 July, a UNODA staff member participated virtually in the meeting of the Africa Centres for Disease Control and Prevention’s Regional Biosafety and Biosecurity Technical Working Group for Northern Africa and delivered a presentation about the assistance available for BWC implementation and universalization in Africa
51. From 17 to 19 July, in Naivasha (Kenya), a UNODA staff member participated in the “BWC Legal Drafting Workshop” organized by the Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC)
52. On 21 July, in Naivasha (Kenya), a UNODA staff member organized with the Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) a “Workshop on Legislative Awareness on the BWC” (Ms. Yvette Issar)
53. From 7 to 11 August, in Geneva (Switzerland), UNODA staff members and a consultant organized the visit of the 20 Youth for Biosecurity Fellows
54. On 24 August, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU delivered a presentation on the BWC at the UN Disarmament Fellowship Programme
55. From 28 to 30 August, in Kathmandu (Nepal), ISU and UNODA staff members organized jointly with the United Nations Regional Center for Peace and Disarmament in Asia and the Pacific a “Sub-Regional Workshop on Enhancing the Implementation of the BWC in South-Asia”
56. From 29 to 30 August, in Windhoek (Namibia), UNODA staff members organized a “Workshop on BWC National Awareness”
57. From 29 to 30 August, in Banjul (The Gambia), UNODA staff members organized a “Workshop on BWC National Awareness”
58. From 12 to 14 September, in Spiez (Switzerland), an ISU staff member participated in the “Eighth Swiss UNSGM Designated Laboratories Workshop”
59. From 12 to 14 September, in Yaoundé (Cameroon), a UNODA staff member participated in the “National Workshop on the Implementation of Security Council resolution 1540” and delivered a presentation about the BWC and the assistance available for BWC implementation and universalization
60. From 13 to 15 September, in Accra (Ghana), UNODA staff members organized a “Workshop on BWC Legal Drafting”
61. On 18 September, a UNODA staff member delivered a virtual presentation about the BWC and the assistance available for BWC implementation and universalization at the “UNODC Non-Proliferation Peer Review Exchange between Zambia and Botswana”
62. On 20 September, in The Hague (Kingdom of the Netherlands), the Chief of the ISU delivered a presentation about the BWC at the “Annual Training Programme on Disarmament and Non-Proliferation of Weapons of Mass Destruction” organized by the Asser Institute
63. On 20 September, in Geneva (Switzerland) a UNODA staff member delivered a presentation about the BWC at the Disarmament Orientation Course 2023, organized by UNIDIR and the UNODA Geneva Branch

64. On 21 September, a UNODA staff member delivered a virtual presentation about the BWC and the assistance available for BWC implementation and universalization at the “UNODC Non-Proliferation Peer Review Exchange between the Zambia and Botswana”
65. On 28-29 September, a UNODA staff member participated in a trilateral peer review exercise between Brazil, Chile and Mexico on Security Council resolution 1540 and the BWC, organized by the Inter-American Committee against Terrorism (CICTE), Organization of American States
66. From 4 to 6 October, in Phnom Penh (Cambodia), an ISU staff member and a UNODA staff member organized a national workshop on the BWC
67. From 9 to 10 October, in Lomé (Togo), UNODA staff members organized a “National Workshop on the Implementation of the BWC and its Confidence-Building Measures”
68. On 10 October, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU delivered a presentation about the BWC to the Emerging Leaders in Biosecurity Fellowship Programme
69. From 10 to 11 October, in Bangkok (Thailand), a staff member of the ISU co-organized a “Regional Workshop on Promoting BWC Confidence-Building Measures in Southeast Asia” together with the EU CBRN Centres of Excellence Initiative/Regional Secretariat Southeast Asia
70. From 11 to 13 October, in Lomé (Togo), UNODA staff members organized the “Regional Workshop on the Universalization and Effective Implementation of the BWC in Western Africa”
71. From 11 to 13 October, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU and an ISU staff member attended the “2023 Geneva Science and Diplomacy Anticipation Summit”
72. On 12 October, in Bangkok (Thailand), an ISU staff member participated in the “National Introductory Workshop on the Development of a Voluntary National Action Plan for the Implementation of Security Council resolution 1540” and delivered presentations about the synergies between international non-proliferation instruments and the resolution
73. On 17 October, in Chisinau (Republic of Moldova), a UNODA consultant will participate in a regional capacity-building course on early detection and response to public health emergencies co-organized by Nicolae Testemitanu State University with the International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology (ICGEB)
74. From 23 to 27 October, in Ulaanbaatar (Mongolia), UNODA staff members will organize a “National Workshop on the Elaboration of a National Inventory of Dangerous Pathogens” in cooperation with the National Institute for Public Health and the Environment of the Kingdom of the Netherlands and a “National Legislative Workshop”
75. From 25 to 26 October, in Santo Domingo (Dominican Republic), a UNODA staff member and a consultant will organize a “Regional Training Workshop for BWC NCPs from Latin America and the Caribbean States Parties”
76. On 28 October, an ISU staff member will deliver a virtual presentation at a WHO conference in Saudi Arabia on deliberate bio-events
77. From 2 to 3 November, in Paris (France), an ISU staff member will attend the “iGEM Responsibility Conference”
78. From 9 to 10 November, in Nagasaki (Japan), an ISU staff member will present about the BWC at the Global Partnership meeting of the Biological Security Sub-Working Group
79. From 13 to 14 November, in New York (United States), the Chief of the ISU will attend the Fourth Session of the Conference on the Establishment of the Middle East Zone Free of Nuclear Weapons and Other Weapons of Mass Destruction
80. From 13 to 15 November, in Bangkok (Thailand), an ISU staff member will attend the “2023 Annual Global Biosecurity Dialogue on Creating Collective Solutions to Emerging Biosecurity Challenges”
81. From 15 to 17 November, in Steyning (United Kingdom), the Chief of the ISU will participate in a Wilton Park conference on “The Future for Verification and Compliance of the BTWC”

82. From 21 to 22 November, in Cotonou (Benin), UNODA staff members will organize a “Workshop on BWC National Awareness”
83. From 28 to 30 November, in Vientiane (Lao People’s Democratic Republic), a UNODA staff member will participate in the “National Workshop on Effective Implementation of Security Council resolution 1540” and deliver presentations about synergies between international non-proliferation instruments and the resolution.

Annexe II

[Anglais seulement]

National Points of Contact

The following 147 States Parties have nominated a national point of contact to the ISU by 13 October 2023.

Full contact details, including telephone numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the BWC website (<https://unitednations.sharepoint.com/sites/BWC-NCP>).

1. Afghanistan
2. Albania
3. Algeria
4. Andorra
5. Angola
6. Antigua and Barbuda
7. Argentina
8. Armenia
9. Australia
10. Austria
11. Azerbaijan
12. Bahrain
13. Belarus
14. Belgium
15. Benin
16. Bhutan
17. Bosnia and Herzegovina
18. Botswana
19. Brazil
20. Brunei Darussalam
21. Bulgaria
22. Burkina Faso
23. Burundi
24. Cambodia
25. Cameroon
26. Canada
27. Chile
28. China
29. Colombia
30. Costa Rica
31. Côte d'Ivoire

32. Croatia
33. Cuba
34. Cyprus
35. Czech Republic
36. Democratic Republic of Congo
37. Denmark
38. Dominican Republic
39. Ecuador
40. El Salvador
41. Estonia
42. Ethiopia
43. Fiji
44. Finland
45. France
46. Gambia
47. Georgia
48. Germany
49. Ghana
50. Greece
51. Guatemala
52. Guinea
53. Holy See
54. Hungary
55. Iceland
56. India
57. Indonesia
58. Iran (Islamic Republic of)
59. Iraq
60. Ireland
61. Italy
62. Japan
63. Jordan
64. Kazakhstan
65. Kenya
66. Kuwait
67. Kyrgyzstan
68. Lao People's Democratic Republic
69. Latvia
70. Lebanon
71. Liberia

72. Libya
73. Liechtenstein
74. Lithuania
75. Luxembourg
76. Madagascar
77. Malawi
78. Malaysia
79. Maldives
80. Mali
81. Malta
82. Mauritania
83. Mauritius
84. Mexico
85. Monaco
86. Montenegro
87. Morocco
88. Mozambique
89. Myanmar
90. Nauru (Republic of)
91. Nepal
92. Netherlands (Kingdom of the)
93. New Zealand
94. Nicaragua
95. Niger
96. Nigeria
97. North Macedonia
98. Norway
99. Oman
100. Pakistan
101. Palau
102. Peru
103. Philippines
104. Poland
105. Portugal
106. Qatar
107. Republic of Korea
108. Republic of Moldova
109. Romania
110. Russian Federation
111. Saint Kitts and Nevis

112. Samoa
113. Sao Tome and Principe
114. Saudi Arabia
115. Senegal
116. Serbia
117. Seychelles
118. Sierra Leone
119. Singapore
120. Slovakia
121. Slovenia
122. South Africa
123. Spain
124. Sri Lanka
125. State of Palestine
126. Sudan
127. Suriname
128. Sweden
129. Switzerland
130. Tajikistan
131. Thailand
132. Timor-Leste
133. Togo
134. Trinidad and Tobago
135. Türkiye
136. Uganda
137. Ukraine
138. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
139. United Republic of Tanzania
140. United States of America
141. Uruguay
142. Uzbekistan
143. Venezuela (Bolivarian Republic of)
144. Viet Nam
145. Yemen
146. Zambia
147. Zimbabwe

Annexe III

[Anglais seulement]

Report on participation in the Confidence-Building Measures**Provisional summary of participation in 2023 (as of 13 October 2023)**

Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare.

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Algeria	NN	NN	NN	NN	D	D	D	NN	D
Argentina	D	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	D
Armenia	D	D	D	D	ND	ND	D	ND	ND
Australia	D	D	NN	D	NN	D	D	NN	D
Austria	D	NN	NN	D	ND	ND	NN	ND	ND
Bahrain	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Belarus	D	NN	D	D	ND	D	NN	ND	D
Belgium	ND	D	D	D	D	D	D	ND	D
Bhutan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Botswana	D	ND	ND	ND	D	D	D	ND	NN
Brazil	D	NN	NN	NN	D	ND	D	D	D
Bulgaria	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	NN
Cambodia	NN	NN	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Canada	D	NN	D	D	D	D	NN	NN	D
Chile	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
China	D	D	D	D	NN	D	D	NN	D
Colombia	NN	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	NN
Cote d'Ivoire	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Cuba	D	NN	NN	NN	D	D	NN	NN	D
Cyprus	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Czech Republic	NN	NN	NN	ND	D	D	NN	NN	NN
Denmark	NN	NN	NN	D	ND	ND	D	NN	D
Dominican Republic	NN	ND	ND	ND	ND	ND	D	ND	NN
Ecuador	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	NN
El Salvador	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Estonia	D	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Finland	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
France	NN	NN	NN	NN	NN	NN	ND	ND	ND
Georgia	D	D	D	D	ND	D	D	D	ND
Germany	D	D	D	D	D	D	NN	NN	D
Greece	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Hungary	D	D	D	D	NN	D	NN	ND	NN
India	NN	NN	D	D	D	NN	D	D	D
Iraq	D	ND	ND	ND	D	ND	D	ND	D
Ireland	NN	NN	ND	NN	NN	NN	NN	ND	NN
Italy	D	D	D	D	NN	NN	NN	D	D
Japan	NN	NN	D	D	ND	D	D	NN	NN
Jordan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Kazakhstan	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Kenya	D	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	NN
Lao PDR	D	NN	NN	NN	D	D	D	NN	NN
Latvia	NN	NN	ND	NN	ND	ND	NN	NN	ND
Libya	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Liechtenstein	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Lithuania	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Luxembourg	NN	ND	ND	ND	D	NN	NN	NN	NN
Malawi	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN	D	NN
Malaysia	ND	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	NN
Maldives	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Malta	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mexico	D	ND	ND	ND	D	D	D	ND	D
Morocco	NN	ND	ND	ND	NN	ND	NN	ND	D
Myanmar	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Netherlands (Kingdom of the)	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
New Zealand	ND	ND	ND	ND	NN	ND	NN	NN	ND
Nicaragua	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Niger	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Nigeria	ND	ND	ND	ND	NN	ND	D	ND	NN
Norway	ND	NN	NN	NN	ND	NN	NN	NN	NN
Oman	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Peru	NN	ND	ND	ND	D	D	D	ND	D
Poland	NN	NN	NN	NN	ND	ND	ND	ND	ND
Portugal	NN	NN	NN	NN	ND	ND	NN	NN	NN
Qatar	NN	ND	ND	D	NN	NN	NN	ND	ND
Republic of Korea	NN	D	D	D	ND	D	D	ND	D
Republic of Moldova	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Romania	D	ND	ND	ND	ND	D	D	ND	D
Russian Federation	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Saint Kitts and Nevis	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Saudi Arabia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Senegal	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Serbia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Seychelles	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Singapore	NN	NN	D	D	NN	NN	NN	NN	NN
Slovakia	ND	ND	ND	ND	ND	D	NN	ND	ND
Slovenia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
South Africa	NN	D	D	D	ND	NN	NN	NN	D
Spain	D	D	D	D	D	D	D	ND	ND
Sri Lanka	NN	NN	NN	NN	D	D	D	NN	NN
State of Palestine	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Suriname	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sweden	D	D	D	D	ND	ND	D	NN	NN
Switzerland	D	NN	D	D	D	D	D	NN	D
Tajikistan	NN	ND	ND	ND	D	ND	D	ND	ND
Thailand	D	ND	D	ND	D	NN	NN	ND	NN
Türkiye	D	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	D
Ukraine	D	ND	ND	ND	NN	D	NN	ND	NN
United Arab Emirates	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
United States of America	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
Uzbekistan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
